

## 15ème législature

<b>Question N° : 721</b>	De <b>Mme Stéphanie Kerbarh</b> ( La République en Marche - Seine-Maritime )	<b>Question au gouvernement</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture		<b>Ministère attributaire</b> > Culture
<b>Rubrique</b> > langue française	<b>Tête d'analyse</b> > développement de la francophonie	<b>Analyse</b> > développement de la francophonie.
Question publiée au JO le : <b>22/03/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>22/03/2018</b> page : <b>1897</b>		

### Texte de la question

### Texte de la réponse

#### DÉVELOPPEMENT DE LA FRANCOPHONIE

**M. le président.** La parole est à Mme Stéphanie Kerbarh, pour le groupe La République en marche.

**Mme Stéphanie Kerbarh.** Ma question s'adresse à Madame Françoise Nyssen, ministre de la culture. J'y associe l'ensemble de mes collègues du groupe La République en marche de la section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Tout d'abord, quelques chiffres : il existe 274 millions de francophones dans le monde ; le français est la quatrième langue utilisée sur internet et la troisième langue des affaires dans le monde. Madame la ministre, grâce à la croissance démographique très importante de plusieurs pays francophones, le nombre de personnes parlant français est voué à augmenter de manière significative. Notre ambition commune est de faire du français la troisième langue la plus parlée au monde.

Dans le cadre de la semaine de la langue française et de la francophonie, et à l'occasion de la journée internationale de la francophonie, le Président de la République, Emmanuel Macron, a présenté hier son plan d'action pour redonner à la langue française toute sa place dans le monde. Cela fait suite à une large consultation citoyenne et internationale ayant permis de recueillir plus de 5 000 idées issues de 120 pays. Je salue sa vision ouverte et décentrée de la francophonie. Ce plan d'action comprend une trentaine de mesures réparties autour d'un triptyque : apprendre, communiquer, créer. Je retiens notamment la création, en 2022, d'un laboratoire de la francophonie au château de Villers-Cotterêts, qui tient tant à cœur à notre collègue Jacques Krabal, ou la volonté de promouvoir les industries culturelles et créatives du monde francophone.

Nous savons tous que le développement de la francophonie passera essentiellement par l'école et par la culture, vecteur d'émancipation, d'autonomie et de créativité. Comment les populations les plus éloignées de la culture et de l'école peuvent-elles être sensibilisées à la maîtrise de la langue française ? Comment les artistes du monde entier d'expression francophone peuvent-ils être inclus dans ce projet pour la francophonie ? (*Applaudissements sur les*

*bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la culture.

**Mme Françoise Nyssen, ministre de la culture.** Madame la députée, le Président de la République a présenté hier une stratégie pour la francophonie, qui repose sur une vision renouvelée et dynamique. Selon lui, « la France doit s'enorgueillir d'être aujourd'hui un pays parmi d'autres qui apprend, parle et écrit en français. » Le ministère de la culture a un rôle fondamental à jouer dans ce plan Langue française.

Pour répondre à vos questions, et parmi les actions marquantes, le plan Bibliothèques défendu par le ministère prévoit une bibliothèque référente par département pour l'apprentissage de la langue française. Les bibliothèques sont, par excellence, des lieux d'accueil et d'hospitalité. Pour ce faire, France Médias Monde apportera son soutien en mettant à disposition des bibliothèques un outil de pédagogie numérique.

Pour que la langue rayonne, la création artistique doit être soutenue, d'où qu'elle vienne. Il y a urgence à développer une politique nationale en faveur des artistes d'expression française du monde entier.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Il faudra leur donner des visas ! Dites-le au ministre de l'intérieur !

**Mme Françoise Nyssen, ministre.** Je souhaite que les 350 lieux labellisés en France intègrent de façon systématique un volet d'accueil et de diffusion des artistes francophones et de la diversité dans leur cahier des charges. Pour ce faire, les scènes labellisées seront aidées par un fonds de soutien pour accueillir ces artistes. Le réseau des instituts français sera un relais pour poursuivre la diffusion de la création de ces artistes en Europe et à l'international. Il y aura aussi un fonds dédié.

Par ailleurs, les artistes ont besoin d'un lieu symbolique. Vous l'avez évoqué, il y aura un laboratoire de création artistique francophone à Villers-Cotterêts. En complément, mon ministère explore la possibilité d'un lieu francilien qui soit un centre de ressources, de résidence, d'accompagnement des artistes, avec des équipes dédiées à la diffusion et à la production. Les artistes francophones des différents champs du spectacle – musique, danse, théâtre –, particulièrement les artistes africains, caribéens et ultramarins, expriment très largement le besoin de reconnaissance et de moyens. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

**M. Jean-Paul Lecoq.** C'est de la propagande !